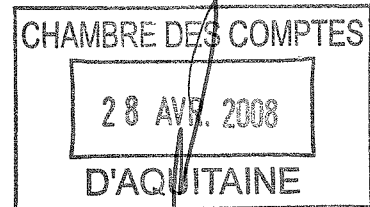
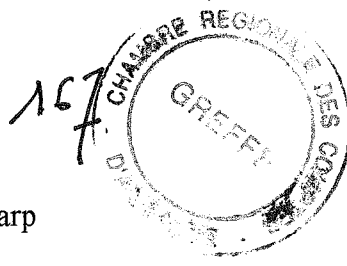


Madame Danièle BORN
Ancien maire de la commune de Le Barp
12, rue de Baillet
33114 – LE BARP
Références : CR/CB /ROD I/033007029



Le Barp le 25 avril 2008

Monsieur,

La chambre régionale des comptes a examiné certains aspects de la gestion de la commune de Le Barp de 2002 jusqu'à 2007.

En ma qualité d'ordonnateur de mars 2001 à janvier 2007 je vous transmets les remarques concernant cette période.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'expression de ma considération distinguée.

Danièle BORN

Monsieur Bernard GIREL
Conseiller maître à la Cour des comptes
3 place des Grands Hommes
33064 BORDEAUX

J'ai été élue maire du Barp en 2001 par un conseil municipal dont les 23 membres étaient issus d'une liste entière, suite à un scrutin majoritaire. La commune comptait 3241 habitants selon le recensement de 1999.

Dès notre élection, nous demandions un recensement intermédiaire qui concluait à 3985 habitants soit une arrivée de 700 habitants en 2 ans. Cette forte augmentation non maîtrisée faisait apparaître un manque d'anticipation en matière d'infrastructures et d'équipements pour répondre aux besoins et aux attentes de familles essentiellement jeunes.

De plus, lors de notre prise de fonction, nous constatons un manque d'organisation et des négligences dans la gestion du personnel. Aussi, après l'embauche d'un DGS consécutive au départ volontaire du secrétaire général en poste depuis 12 ans, nous avons mis en place un organigramme.

Les définitions de poste étaient clarifiées et la régularisation des contrats d'embauche était faite, notamment les CDD à temps plein, renouvelés jusque-là en permanence sans valeur légale, sources de contentieux aux prud'hommes et de précarité pour les agents.

Dès le début du mandat, deux services étaient particulièrement développés : le CCAS et le service jeunesse.

Avant 2001, les fonctions du CCAS étaient dispersées sur le personnel d'accueil et la responsable de la PAIO locale.

La nécessité et la volonté de création d'un service à part entière induisait :

- le regroupement des fonctions du CCAS, accueil social et point emploi sur un même site, une maison sociale de type préfabriquée
- l'embauche de l'agent responsable de l'ancienne PAIO (remplacée par une Mission Locale à l'échelle du territoire) pour accompagner la mise en place de l'aide à domicile, portage de repas et banque alimentaire
- une politique d'intégration et de titularisation des 6 agents de ce service.

Dès 2001, nous menions avec les institutionnels un travail de définition et d'élaboration de la politique éducative locale en faveur de la Petite Enfance et de la Jeunesse par :

- la mise en place du Relais Assistantes Maternelles géré par un agent à mi-temps partagé avec la commune de Salles.
- la transformation de la halte garderie en multi accueil
- l'évolution constante des CLSH et APS (APS : 70 places, 3-6 ans : 40 places, CLSH : 48 places)
- l'agrandissement du Point Rencontre Jeunes.

Ainsi, la régularisation des contrats et le développement des services faisaient passer le nombre d'agents de 53 en 2003 à 70 en 2006.

La révision des primes et indemnités répondait également à une nécessaire régularisation par rapport à la législation des collectivités locales et à une prise en compte des efforts consentis par le personnel.

La création d'un service du personnel et l'embauche d'un responsable des ressources humaines s'avéraient alors nécessaires pour permettre une gestion rigoureuse des carrières des agents.

La recherche d'une optimisation des compétences faisait également apparaître la nécessité de formation continue, peu pratiquée jusque-là. L'essor rapide de la commune, la structuration du territoire par la création de la Communauté de Communes du Val de L'Eyre et les grands enjeux cités plus bas rendaient nécessaire la mise à jour du savoir-faire et des connaissances des agents pour un service public de qualité.

Les besoins en matière d'infrastructures étaient également problématiques.

Depuis de nombreuses années on assistait à l'installation quasi annuelle de locaux préfabriqués dans les groupes scolaires. La 14^o classe voyait le jour dans le groupe élémentaire et la 10^o classe dans l'école maternelle. Ceci nous amenait à lancer une étude d'opportunité puis la programmation d'un 3^o groupe scolaire.

Nous rappellerons les chantiers indispensables exécutés ou en cours d'étude pendant ce mandat :

- construction du 3^o groupe scolaire
- construction du pôle petite enfance
- construction d'un Centre Technique Municipal (les locaux actuels ne répondant pas aux normes de sécurité) et locaux associés permettant l'accueil d'un Centre de Première Intervention du SDIS en concertation avec le Directeur Départemental du SDIS et de la maison de la chasse en concertation avec le président de l'ACCA.

Un autre grand chantier démarrait dès 2002 sur la commune du Barp : le chantier du Laser Mégajoule.

La décision de création de deux zones d'activités près du CEA/CESTA destinées à recevoir les équipementiers du Mégajoule et des activités tertiaires présentait des conséquences économiques très favorables pour le territoire.

Mais cela nécessitait un effort de la commune puisque l'aménagement de ces zones en matière d'assainissement, d'eau potable et d'alimentation électrique lui incombait.

La construction d'une nouvelle station d'épuration et la réalisation d'un 3^o forage d'eau potable étaient nécessaires.

Il fallait également en 2006 renouveler les contrats fermiers eau et assainissement.

Ce défi économique nous amenait également à :

- repenser le territoire par le biais de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme
- mettre à l'étude l'aménagement du centre bourg dans le cadre d'une CAB avec le concours du Conseil Général et du projet FISAC.

Ces lourds dossiers qui ne pouvaient souffrir aucun retard exigeaient l'embauche d'un DSTU techniquement compétent et apte à travailler avec les services des Collectivités et de l'Etat.

Les dépenses citées ci-dessus, financées en partie par emprunt, devaient être équilibrées par des recettes dues à la vente de foncier communal au bailleur social Gironde Habitat avec des versements s'étalant de 2007 à 2009. Le sous seing privé était signé en novembre 2006.

Le premier versement de 1,7M€ devait être versé fin 2007 et les autres versements de 2M€ chacun, en 2008 et 2009.

L'effort fait en 2006 pour diminuer le ratio atteignait un objectif qui devait perdurer. Le compte de fonctionnement de l'année 2006 affichait un résultat reporté de 53985€ et le compte d'investissement un résultat de 276120€.

Enfin je souhaite rappeler la situation de la commune en mars 2001, date de ma prise de ma prise de fonction:

- une année de factures impayées
- aucune autonomie de financements
- une forte proportion de personnels en situation précaire
- un retard accumulé en matière d'infrastructures.

Malgré ces handicaps, les objectifs fixés en début de mandat ont été atteints, les finances assainies et un service public de qualité a été assuré.